Motion d'interpellation à l'Association des Régions de France

Lors du congrès de l'Association des Régions de France à Toulouse le 9 octobre, le premier ministre vient confirmer aux élus régionaux ses orientations en matière de réforme territoriale :

- Regroupement des régions ;
- Nouvelles intercommunalités ;
- Transferts de compétence ;
- Mise en concurrence des territoires.

Les conséquences pour les populations et les salarié-e-s seraient terribles, elles se caractériseraient principalement par :

- L'institutionnalisation de la mise en concurrence des normes et des droits des salariés entre territoires. C'est tout l'édifice homogène et national du droit du travail qui serait détruit, y compris la protection sociale.
- L'abandon accru de la présence des services publics et la réduction drastique des services et administrations de l'État, notamment l'échelon départemental et régional.
- La suppression d'échelons démocratiques de proximité et le renvoi des décisions à d'obscures instances de plus en plus éloignées des citoyens.
- La mise des collectivités locales sous tutelle complète des grands groupes privés, notamment du BTP et des sociétés de services.

C'est une politique antisociale et antiéconomique qui participe à la baisse de 50 milliards des dépenses publiques votées par l'Assemblée nationale.

De plus, il y aurait des RISQUES POUR LES AGENTS :

- L'instabilité des missions et des fonctions.
- L'insécurité des parcours professionnels.
- Le risque de remise en cause des droits individuellement et collectivement acquis.
- Le risque pour le dialogue social et l'action syndicale.
- La détérioration de l'organisation et des conditions de travail est source d'aggravation des risques psychosociaux et contribue à amoindrir la qualité du service public rendu aux usagers.

Le syndicat CGT de VAIRES-SUR-MARNE(77360) dénonce cette réforme et demande l'abrogation de la loi du 27 janvier 2014 et le retrait des projets de loi en discussion.

Octobre 2014